



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;
- VU le décret n° 2021-719 du 4 juin 2021 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- VU le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- SUR les propositions de constitution de jurys en date du 17 novembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
 DE/FL/LU/N°712/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour le **Master 1 Informatique** pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> :	<u>Suppléant</u> :
Emmanuel CONCHON, MCF	Maxime MARIA, MCF
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Pierre-François BONNEFOI, MCF	Nicolas ARAGON, MCF
Frédéric CLAUX, MCF	Olivier TERRAZ, PR

ARTICLE 2 - Le jury pour le **Master 2 Informatique** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> :	<u>Suppléant</u> :
Maxime MARIA, MCF	Philippe GABORIT, PR
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Olivier TERRAZ, PR	Frédéric CLAUX, MCF
Emmanuel CONCHON, MCF	Nicolas ARAGON, MCF

ARTICLE 3 - Le jury pour le **Master 1 Sciences et Génie des Matériaux** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> :	<u>Suppléant</u> :
Abid BERGHOUT, MCF	Rémy BOULESTEIX, MCF
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Alexandre MAITRE, PR	Sylvie FOUCAUD, PR
Olivier MASSON, PR	Chantal DAMIA, MCF

ARTICLE 4 - Le jury pour le **Master 2 Sciences et Génie des Matériaux : Céramiques Hautes Performances** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> :	<u>Suppléant</u> :
Rémy BOULESTEIX, MCF	Jean-René DUCLERE, PR
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Alexandre MAITRE, PR	Abid BERGHOUT, MCF
Frédéric DUMAS-BOUCHIAT, PR	Sylvie FOUCAUD, PR
Lucile DESPRES, MCF	Gilles MARIAUX, PR
Benoît NAIT-ALI, MCF	Arnaud VIDECOQ, PR

ARTICLE 5 - Le jury pour le **Master 1** et le **Master 2 Génie Civil** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Présidente</u> :	<u>Suppléant</u> :
Sylvie YOTTE, PR	Rémi TAUTOU, MCF
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Bris SANOU, vacataire	Anne MILLIEN, MCF
Frédéric DUBOIS, PR	Octavian POP, MCF
Antoine PERRIN, vacataire	Frédéric LAMY, PRAG

ARTICLE 6 - Le jury pour le **Master 1 Mathématiques et Applications** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Présidente</u> :	<u>Suppléant</u> :
François ARNAULT, MCF	Francisco SILVA, MCF
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Mercedes HAIECH, MCF	Stéphane VINATIER, PR
Thibault LIARD, MCF	Vinh THANH HO, MCF
Moulay BARKATOU, PR	Olivier PROT, MCF

ARTICLE 7 - Le jury pour le **Master 2 Mathématiques et Applications** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> :	<u>Suppléant</u> :
Francisco SILVA, MCF	Olivier PROT, MCF
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Vinh THANH HO, MCF	Mercedes HAIECH, MCF
Philippe GABORIT, PR	François ARNAULT, MCF

ARTICLE 8 - Le jury pour le **Master 1 Chimie**, pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> :	<u>Suppléante</u> :
Vincent CHALEIX, PR	Frédérique BREGIER, MCF



Membres :
Nicolas VILLANDIER, MCF
Stéphanie LHEZ, MCF

Suppléants :
Vincent SOL, PR
Rachida ZERROUKI, PR

ARTICLE 9 - Le jury pour le **Master 2 Chimie** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Vincent CHALEIX, PR
Membres :
Vincent SOL, PR
Frédérique BREGIER, MCF

Suppléant :
Nicolas VILLANDIER, MCF
Suppléants :
Tan-Sothea OUK, MCF
Rachida ZERROUKI, PR

ARTICLE 10 - Le jury pour le **Master 1 Physique Appliquée et Ingénierie Physique** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Cyrille MENUJER, PR
Membres :
Denis BARATAUD, PR
Sébastien FEVRIER, PR
Alessandro TONELLO, MCF

Suppléant :
Guillaume ANDRIEU, MCF
Suppléants :
Guillaume NEVEUX, MCF
Raphaël JAMIER, MCF
Johann BOUCLE, MCF

ARTICLE 11 - Le jury pour le **Master 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Cyrille MENUJER, PR
Membres :
Denis BARATAUD, PR
Sébastien FEVRIER, PR
Alessandro TONELLO, MCF

Suppléant :
Cyril DECROZE, PR
Suppléants :
Guillaume NEVEUX, MCF
Raphaël JAMIER, MCF
Johann BOUCLE, MCF

ARTICLE 12 - Le jury pour le **Master 1 Biologie Santé** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Fabrice LALLOUE, PR
Membres :
Stéphanie DURAND, MCF
Nathalie FAUMONT, PR
Marylène VIANA, PR

Suppléant :
Christophe SIRAC, PR
Suppléants :
Sébastien LEGARDINIER, MCF
François GALLET, MCF
Dominique CLEDAT, MCF

ARTICLE 13 - Le jury pour le **Master 2 Biologie Santé** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Fabrice LALLOUE, PR
Membres :
Stéphanie DURAND, MCF
Nathalie FAUMONT, PR
Chantal VIGNOLES, MCF

Suppléant :
Christophe SIRAC, PR
Suppléants :
Véronique BLANQUET, PR
Mireille VERDIER, PR
Sébastien LEGARDINIER, MCF

ARTICLE 14 - Le jury pour le **Master 1 Sciences de l'Eau** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
François BORDAS, MCF
Membres :
Stéphane SIMON, MCF
Gaëlle SALADIN, MCF

Suppléante :
Marion RABIET, MCF
Suppléants :
Rémy BUZIER, MCF
Isabelle BOURVEN, MCF

ARTICLE 15 - Le jury pour le **Master 2 Sciences de l'Eau** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Rémy BUZIER, MCF
Membres :
Marion RABIET, MCF
Stéphane SIMON, MCF

Suppléant :
François BORDAS, MCF
Suppléants :
Véronique DELUCHAT, PR
Michel BAUDU, PR

ARTICLE 16 - Le jury pour le **Master 1 et le Master 2 STAPS : Management du sport** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Eric BARGET, MCF
Membres :
Sabine VILLARD, ENS
Thomas BAUER, PR

Suppléante :
Sabine CHAVINIER, MCF
Suppléants :
Alexandre MALEYRIE, ENS
Cyrille ROUGIER, MCF

ARTICLE 17 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 18 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.